



**accord  
thermique**  
solutions énergétiques



# RÉNOVATION

## études préalables à la rénovation énergétique



**Rénovation** : un plan d'aides mis en place par Saint-Brieuc Armor Agglomération pour vous conseiller et vous accompagner pendant toute la durée de votre projet de rénovation de logement. **L'objectif principal** du dispositif est d'aider les ménages, techniquement et financièrement, dans les **démarches de rénovation** de leur logement. Un logement rénové c'est le confort pour vous et le développement et l'économie pour notre territoire.

La question de la qualification technique des projets en amont est centrale pour opérer des rénovations de qualités, **Saint-Brieuc Armor Agglomération** souhaite proposer aux habitants la possibilité de recourir à des professionnels spécialisés pour les aider à ce travail de prédéfinitions des besoins de rénovation.



### La réalisation d'une étude thermique approfondie

Pour bénéficier de la prime, cette prestation doit être réalisée par un bureau d'étude utilisant une méthode de calcul réglementaire (méthode TH-C-E ex arrêté du 6 mai 2008) et permettre au maître d'ouvrage d'accéder au label BBC Rénovation s'il le souhaite.

### Une prime pour aider à la réalisation d'une étude préalable

**Saint-Brieuc Armor Agglomération** propose aux propriétaires privés une aide financière pour la réalisation d'une étude préalable pour la rénovation énergétique des maisons individuelles.



**Montant de la PRIME**

pour une étude thermique réglementaire

**480.00 €**

Cette aide est conditionnée à la **rénovation effective de travaux proposés dans l'un des scénarios de rénovation proposé par l'étude.**

L'éligibilité sera vérifiée avant la réalisation de l'étude auprès de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat.



L'étude thermique au coeur de vos Projets

[accord-thermique.fr](http://accord-thermique.fr)

Bureau d'études thermiques indépendant



# Le processus d'obtention de l'aide financière par l'agglomération



## ÉTAPE 1

### Qui est concerné ?

- Propriétaire privé ou futur propriétaire privé (compromis signé)
- Personne physique ou Société Civile Immobilière familiale (SCI)

## ÉTAPE 2

### Pour quel logement ?

- Maison individuelle occupée ou louée à titre de résidence principale après travaux
- Construction achevée depuis plus de 2 ans et située sur le territoire de l'agglomération.

### Liste des communes concernées

- Binic-Étables-sur-Mer	- Ploufragan
- Hillion	- Plourhan
- La Harmoye	- Pordic
- La Méaugon	- Quintin
- Lanfains	- Saint-Bihy
- Langueux	- Saint-Brandan
- Lantic	- Saint-Brieuc
- Le Bodéo	- Saint-Carreuc
- Le Foeil	- Saint-Donan
- Le Leslay	- Saint-Gildas
- le Vieux-Bourg	- Saint-Julien
- Plaine-Haute	- Saint-Quay-Portieux
- Plaintel	- Tréguex
- Plédran	- Trémuson
- Plérin	- Tréveneuc
- Ploec-l'Hérmitage	- Yffiniac

## ÉTAPE 3

### Comment bénéficier de l'aide financière ?

#### Avant de faire l'étude thermique approfondie

A )

Notre thermicien accord thermique vous mettra en contact avec un conseiller **Rénovation** à l'**ALÉC** pour finaliser votre demande avant de faire exécuter la prestation.

#### Le versement de la prime sera réalisé sur présentation

B )

- de la facture de l'étude approfondie
- des factures détaillées des travaux (correspondant au scénario de travaux choisi)

**ATTENTION :** Les factures de travaux doivent être présentées dans un **délaï maximum de 3 ans** après la date de formalisation de la demande d'aide formulée auprès de l'**ALÉC**.

Optimiser  
les systèmes constructifs  
c'est notre vocation !

